

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Réunion de Conseil d'Administration du 15/02/12 à 18H00
Salle de Réunion du Siège communautaire à Ocquerre
Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS :

VINCENT CARRE, HENRY DEHACQ, PASCALE ETRONNIER, MICHEL FOUCHAULT, CHANTAL GIRAUD, MICHELE GLOAGUEN, ISABELLE KRAUSCH, VIVIANNE LARTIGUE, LAURENCE LEROUX, CELINE MARTIN, GUY MICHAUX et ANNAMARIA SCANCAR.

ABSENTES et AYANT DONNE POUVOIR :

VALERIE SOULIER à ISABELLE KRAUSCH et FRANCOISE KRAMCZYK à GUY MICHAUX.

ABSENTS Mesdames et Monsieur :

ANNICK CROIZETTE, CHRISTINE JAVERI, CHRISTINE LASSIEGE, STEPHANE RIBEIRO et LAURENCE WAGNER.

Assistaient à la réunion :

Arnaud BOURGEOIS, Comptable du C.I.A.S et Michel DUCHESNE, Directeur du C.I.A.S.

M. FOUCHAULT remercie les délégués présents.

Il est procédé à l'appel. 11 membres sont à ce moment présents.

M. FOUCHAULT ouvre la séance et propose d'élire Mme Michèle GLOAGUEN comme secrétaire de séance.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

Il invite M. DUCHESNE à donner lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. du 14 décembre 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, il propose au Conseil d'adopter le compte-rendu de la réunion.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Autorisation d'engager et de liquider les dépenses à hauteur de 25% des crédits ouverts aux budgets 2011 pour le premier trimestre 2012 dans l'attente du vote du Budget.**

M. FOUCHAULT propose au Conseil d'Administration, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2011 pour faciliter le fonctionnement du C.I.A.S. sur le premier trimestre 2012 et ce, dans l'attente du vote du budget par l'Assemblée délibérante.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Débat d'Orientation Budgétaire 2012**

A la demande M. FOUCHAULT, M. BOURGEOIS présente les orientations budgétaires du budget 2012.

A. BOURGEOIS remarque que 2011 a été la première année en fonctionnement pratiquement complet des services, seul un agent a enfin été muté de la Communauté de communes au C.I.A.S. au 1er janvier 2012.

Il signale que le résultat d'exécution prévisionnel 2011 en section de fonctionnement est de -75.189,37 € et de -6.000 € en section d'investissement.

Il souligne que compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent global provisoire de clôture au 31 décembre 2011 est de 203.894,87 €,

Il présente ensuite les données liées au cadre existant .

- ✓ Masse salariale : Un coût global estimatif annuel de l'ordre de 398 K€.

Il précise que les postes sont aussi inclus dans le co-financement de certains services (RAM et Halte-Garderie notamment) essentiellement par la CAF et le Conseil Général.

- ✓ Fonctionnement courant : Le total de ces besoins peut être estimé à près de 68 K€.

Il rappelle qu'une seule exception subsiste, compte tenu de l'objet, il s'agit du reversement des aides accordées à certains particuliers par le Conseil Général pour les abonnements au service téléassistance auprès de l'Association des Aides à domicile (ASSAD) de l'ordre de 1.200 € en dépenses et en recettes.

- ✓ Recettes propres des services : Le total est estimé à 72 K€ (Halte-Garderie : 32.000 € et Relais Assitantes Maternelles : 40.000 €)

- ✓ Prestations de services

Cette estimation est faite sur la base des marchés en cours, en intégrant une marge de manoeuvre pour les transports (hausse de la TVA et actualisation) et du nouveau marché pour les séjours été : 483.000 €

A. BOURGEOIS informe que des services communaux (Accueil de Loisirs) pourraient être intégrés dans le coût de l'Accueil de Loisirs. La Communauté de communes doit pour cela engager des modifications statutaires.

Il propose d'ajouter des crédits pour une prestation de formation BAFA sur l'année 2012 (environ 3.500 €).

- ✓ Convention de mise à disposition de locaux et de matériels

A. BOURGEOIS rappelle que le C.I.A.S. a conclu une convention de mise à disposition de locaux et de matériels qui induit un remboursement de frais à la Communauté de communes. Il signale que pour 2012, ce remboursement est estimé à 110.5 K€ (sur la base des dépenses réalisées en 2011).

A. BOURGEOIS souligne l'intérêt d'intégrer des marges de manoeuvre au sein de chaque section via les lignes (020 et 022) de dépenses imprévues. Elles permettent au Président d'effectuer un transfert de crédits, en cas de besoin, et participent à l'équilibre du budget.

Il poursuit la présentation en présentant les points en suspens :

Même si la convention de mise à disposition des locaux et de biens avec la Communauté de communes fixe une grande partie des relations régulières entre les deux établissements, il reste à régler l'intervention des services "ressources" de la Communauté de communes (Communication, D.S.I., Finances et ressources humaines, Marchés ou bien encore Techniques) dans le cadre du fonctionnement courant du CIAS.

Il sera nécessaire d'envisager le cas échéant des dispositifs répondant aux contraintes statutaires (une première enveloppe est prévue à l'article 6215 pour 10.000 €).

Mme MARTIN rejoint l'assemblée à 18h15.

A. BOURGOIS décline ensuite les projets envisagés (développement ou création de services) :

- la création du poste de conseiller en économie sociale et familiale (prévue à partir de juillet 2012) induit une prévision budgétaire de l'ordre de 23.000 €, qui impacte la masse salariale. Il ajoute que des financements complémentaires sont mobilisables sur les postes développés (notamment via le Contrat Départemental de Développement Durable (C3D) avec le Département qui concerne toutefois le budget de la Communauté de communes).
- l'application de la P.S.U. pour la Halte-Garderie impose à plus ou moins court terme de prendre en charge la fourniture des couches et des repas. Pour les couches, à compter de mars 2012, le coût peut être estimé à 2.400 €, pour les repas, à compter de septembre l'estimation est de l'ordre de 4.000 €.
- les conventionnements de mise à disposition de locaux prévus avec les communes concernées accueillant les services du C.I.A.S. (les cinq P.A.J. et les ateliers d'éveil et du RAM). Une enveloppe de remboursement de frais de l'ordre de 18 K€ est prévue au budget 2012.

A. BOURGOIS précise que la mise en place de la convention de mise à disposition de locaux passée avec les Communes va permettre de clarifier l'usage des locaux municipaux et permettre également d'assurer leur utilisation en tant qu'utilisateur à titre gracieux.

En ce qui concerne l'investissement il ajoute qu'il est possible de prévoir :

- x une étude relative à la réalisation d'une micro-crèche : article 2031 pour environ 16 K€ ;
- x une enveloppe pour des aides facultatives doit être déterminée en investissement (réalisation 2011 de 6 K€), et le cas échéant, en fonctionnement ;
- x des équipements complémentaires pour la Halte-Garderie et le RAM : près de 4.000 € ;
- x des crédits permettant l'acquisition de matériel type fax ou copieurs 3 à 6 K€ à l'article 2183 et d'un logiciel de suivi professionnel pour près de 3 K€ à l'article 205.

A. BOURGOIS conclut cette présentation en indiquant que compte tenu de ces éléments, un projet de budget 2012 peut être proposé à l'équilibre en intégrant une subvention de la Communauté de communes de l'ordre de 940 K€ (825 K€ en 2011).

M. FOUCHAULT remercie A. BOURGOIS pour cette présentation très complète et précise, il invite les délégués présents à débattre

Mme. GLOAGUEN s'étonne des nouvelles mesures mises en place dans le cadre de la P.S.U. et qui ne feront pas l'objet de participation supplémentaire de la part des familles.

M. DUCHESNE informe que la CAF de Seine-et-Marne souhaite que toutes les structures bénéficiant de cette prestation (P.S.U.) se mettent à jour des obligations y-afférentes, dont la fourniture de couches et de repas et ce, sans supplément aux familles. Il précise, qu'il y avait une certaine tolérance pour les structures fonctionnant de façon occasionnelle, mais qu'aujourd'hui toutes doivent se mettre à jour des dites obligations.

M. MICHAUX demande si la fourniture des repas par le C.I.A.S. va occasionner des difficultés de fonctionnement.

M. DUCHESNE, rappelle qu'actuellement l'école St Albert utilise l'espace restauration (réchauffage et salle à manger) et qu'il est, par conséquent, impossible pour la Halte-Garderie d'utiliser cet espace le midi. Il informe qu'une formule a été étudiée par les services, il s'agit de plats préparés, conditionnés par un groupe spécialisé dans la restauration des bébés et jeunes enfants. Cette formule présentant des garanties quant à la qualité et la diététique ne nécessite pas un espace de réchauffage spécial et de personnel complémentaire.

M. FOUCHAULT propose que l'enveloppe pour les aides facultatives soit réévaluée à 10.000 € afin d'éviter la procédure exceptionnelle qui avait été faite en 2011. Il ajoute que ce sujet va pouvoir être porté à la réflexion de la Commission thématique consultative ad hoc.

Le Conseil prend acte de la tenue effective d'un Débat d'Orientation Budgétaire sur le Budget 2012.

- **Convention relative à la mise en œuvre des prestations RH proposées par les services Pôle carrière du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne : autorisation donnée au Président de signer la convention**

M. FOUCHAULT informe que le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne propose aux collectivités et établissements publics des prestations liées à la gestion de leurs agents. Il s'agit de services d'accompagnement pédagogique, d'expertise ou de gestion réalisés à la demande de l'autorité territoriale.

Il indique que la convention proposée formalise les relations entre le Centre Départemental de Gestion et l'établissement public s'agissant de ces prestations et notamment le contenu de la prestation et les conditions tarifaires.

Il invite alors le Conseil à l'autoriser à signer la convention avec le Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **Séjours été 2012 : adoption du barème de participation du C.I.A.S.**

A la demande de M. FOUCHAULT, M. DUCHESNE présente la proposition de barème de participation du C.I.A.S. dans le cadre d'un marché public de prestations concernant l'organisation, la gestion et l'animation de séjours de vacances pour 50 enfants et jeunes du territoire du Pays de l'Ourcq pour l'été 2012.

M. DUCHESNE rappelle que précédemment était appliqué un tarif unique de 440 € pour toutes les familles, le C.I.A.S. prenait quant à lui la différence qui, selon le séjour, se situait entre 345 € et 645 €, pour un total de 20.500 € en 2011 (44 enfants/jeunes).

Il présente ensuite un tableau détaillant la répartition des familles, sur la base des tranches de revenus utilisées à l'Accueil de Loisirs d'Ocquerre, et précise que ces éléments ont servi à établir ce nouveau barème de tarifs pour les séjours 2012.

M. DUCHESNE, signale que les familles peuvent par ailleurs bénéficier d'aides extérieures (Chèques vacances, Bons CAF, participation de Comité d'entreprise, du Département...), qui atténuent la partie restant à leur charge.

M. CARRE s'étonne de la faible représentation des ménages concernés par la plus faible tranche de revenus (jusqu'à 1.067€) fréquentant les deux services cités, 8% à l'Accueil de Loisirs et 15% à la Halte-Garderie.

M. DUCHESNE indique que la promotion des services est faite régulièrement et ce, au moins deux fois par an à travers la distribution de plaquettes dans chaque boîte aux lettres (plaquette Maison des Enfants en septembre et plaquette Eté en mai de chaque année). Il ajoute que les Mairies et les partenaires sont également destinataires de ces informations.

M. FOUCHAULT souhaite que cette question puisse être évoquée en Commission Thématique consultative.

Mme. LEROUX signale que la Commune d'Etrépilly favorise l'accès des enfants des familles modestes aux Accueil de Loisirs en participant au coût du service et ce, afin d'éviter que ces enfants ne soient livrés à eux-mêmes.

La proposition de participation du C.I.A.S. sur la base du barème est la suivante :

Revenus des familles	Participation du CIAS par enfant
Jusqu'à 1.067 €	500,00 €
de 1.067,01 € à 2.287 €	450,00 €
de 2.287,01 € à 3.354 €	400,00 €
Plus de 3.354 €	250,00 €
Enfant hors Pays de l'Ourcq	0,00 €

M. FOUCHAULT invite alors le Conseil à adopter le barème de participation du C.I.A.S proposé dans le cadre des séjours été 2012.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Convention de partenariat dans le cadre d'interventions d'un animateur du Point Information Jeunesse au sein des Collèges de Lizy-sur-Ourcq et de Crouy-sur-Ourcq : autorisation donnée au Président de signer la convention avec les Collèges et le prestataire (Focel)**

M. FOUCHAULT rappelle qu'au titre des attributions en matière de politique sociale et d'animation à l'échelle du Pays de l'Ourcq au profit des habitants des vingt deux Communes, le C.I.A.S. agit sur la thématique de la jeunesse en initiant un certain nombre d'actions en direction de ce public, soit en gestion directe soit en faisant appel à des prestataires. Il indique que dans le cadre de la continuité des actions d'information jeunesse initiées au sein des Collèges, il convient de renouveler la convention avec les deux établissements du Pays de l'Ourcq.

M. DUCHESNE informe que le renouvellement de labellisation du P.I.J. du Pays de l'Ourcq délivré par les services du Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France a été obtenu au mois de janvier dernier, justifiant l'examen de cette convention en cours d'année scolaire.

A la demande M. FOUCHAULT, M. DUCHESNE présente la convention de partenariat avec les Collèges.

M. CARRE regrette que les enfants du Pays de l'Ourcq scolarisés sur d'autres Collèges (Trilport et Saint Souplets) ne bénéficient pas de ce service.

M. FOUCHAULT propose de renouveler cette convention, qui prend effet dès sa signature et prend fin au 30 juin 2014 et, invite les membres du Conseil à l'autoriser à signer la convention.

Vote favorable du Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés.

● **Transport des enfants de l'Accueil de Loisirs d'Ocquerre : information et réflexion en vue de la préparation de la consultation à mettre en place**

M. FOUCHAULT informe que le C.I.A.S. doit mettre en place un nouveau marché de transport des enfants de l'Accueil de Loisirs d'Ocquerre pour le 1^{er} septembre prochain.

A la demande M. FOUCHAULT, M. DUCHESNE fait un rappel historique de ces transports au service des familles utilisatrices de l'Accueil de Loisirs d'Ocquerre et présente ensuite l'état des fréquentations pour 2009 et 2011.

M. FOUCHAULT souligne la faible utilisation des transports par les enfants inscrits à l'A.L., ce qui re-questionne l'objet et les moyens alloués pour une meilleure accessibilité des services sur le territoire.

A l'issue de la réflexion, plusieurs pistes sont proposées par les membres du Conseil d'Administration :

- renforcer la communication sur ce service spécifique et de qualité (familles, Mairies et partenaires)
- sensibiliser les familles potentiellement utilisatrices des transports (via l'A.L.)
- sonder les familles afin de mieux comprendre l'écart entre les pré-inscriptions et les fréquentations effectives
- étudier une participation des familles même symbolique
- étudier des formules plus souples (véhicule 9 places...)

M. CARRE évoque l'intérêt d'étudier plus largement ces questions des transports au sein des instances ad hoc de la Communauté de communes.

M. FOUCHAULT confirme que ce service rentre dans une réflexion d'ensemble sur la problématique de la mobilité et de l'accès aux services à l'échelle du territoire.

Insertion - Emploi

● Services de la Maison des Solidarités de Meaux (M.D.S.) : Bilan 2011 des demandes d'aide complémentaire auprès des CCAS

M. FOUCHAULT demande à M. DUCHESNE de présenter les chiffres fournis par la M.D.S. de Meaux relatifs aux demandes d'aides adressées au C.C.A.S.

- 48 familles concernées dont la situation des demandeurs se décline comme suit :
 - 48% demandeurs d'emploi
 - 17% salariés
 - 10% pensionnés et adultes handicapés
 - 8% R.S.A.
 - 6% retraités
 - 11% autres (Maladie, Congé parental...)
- 11 Communes (C.C.A.S.) ont été sollicitées
- 10.250 € d'aides demandées
- 2.498 € d'aides allouées par le Département au titre des aides (hors allocations mensuelles aux familles avec enfants)

M. DUCHESNE rappelle que le Département a alloué près de 26.000 € en 2011 (source M.D.S.).

Mme. ETRONNIER demande s'il est possible de sonder les C.C.A.S. pour mieux appréhender l'aide dite facultative au niveau du Pays de l'Ourcq.

M. FOUCHAULT confirme qu'il serait intéressant de maîtriser ces données afin de préparer les prochaines réunions avec les services du Département en vu de la mise en place d'un protocole de partenariat Département / C.I.A.S..

Informations et questions diverses

● Bilan d'étape Restos du Coeur campagne 2011/2012

M. DUCHESNE fait état des éléments communiqués par les Restos du Coeur de Lizy-sur-Ourcq concernant l'activité à fin janvier 2012.

- 83 familles concernées (comptabilisant 197 enfants)
- originaires de 12 Communes du Pays de l'Ourcq
- 6.522 repas servis
- 800 repas semaine

Mme. LARTIGUE ajoute que 198 familles sont inscrites à ce jour. Elle signale que chaque année les Communes du Pays de l'Ourcq participent et complètent le stock d'aliments grâce à des bons d'achats.

M. FOUCHAULT propose de transférer la participation annuelle du C.I.A.S., traditionnellement allouée à l'achat du pain en 2010/2011 sur d'autres produits de première nécessité, que les représentants des Restos du Coeur iront retirer chez un commerçant local.

● Commissions thématiques consultatives

M. FOUCHAULT fait un rapide compte-rendu de la réunion du 9/12/11 qui a permis de lancer les Commissions thématiques consultatives.

- 26 personnes présentes dont 7 administrateurs

Il indique que lors de cette réunion ont été abordés les points suivants :

- la présentation du C.I.A.S. du Pays de l'Ourcq
 - le cadre juridique
 - le fonctionnement
 - les compétences
 - les services et actions...
- la présentation du fonctionnement des Commissions thématiques

Il liste ensuite les orientations qui ont été prises :

- communiquer à chaque participant les numéros de téléphones utiles des partenaires et services engagés sur le territoire ainsi que la plaquette d'ACCES
- mettre en place quatre réunions par thématique et par an
- questionner les participants sur les premiers sujets qu'ils souhaiteraient aborder
- associer des représentants des services voire des partenaires de l'Action sociale aux réunions des Commissions thématiques consultatives.

● **Remplacement des administrateurs démissionnaires :**

FOUCHAULT signale que Mesdames Valérie LEMOIGN et Aline VELLY, nouvelles administratrices participeront officiellement à la prochaine réunion du Conseil d'Administration du C.I.A.S. en tant « membres nommées ».

● **Actions et services**

Acces :

- Suite au « Journée de l'orientation » en novembre dernier en direction des élèves des Collèges, se déroulent dans les deux Collèges, le 16 février « Les tables Rondes »
- La reconduction du projet « Porte ton projet » est prévue en Mars en direction du public allocataire R.S.A..

Maison des Enfants :

La Halte-Garderie :

- Elle a augmenté son fonctionnement au mois de janvier dernier, de 2 jours à 3 jours ½ et accueille dorénavant 20 enfants en simultanée au lieu de 15 précédemment.
- Une porte ouverte s'est déroulée le vendredi 27 janvier dernier 70 personnes (33 parents et 37 enfants)

1er RAM : Un Comité de pilotage est prévu le 23 mars 2012 dans le cadre des conventions, Département / CIAS et CAF77 / CIAS.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FOUCHAULT lève la séance à 19h35.

Le Secrétaire de séance

Mme Michèle GLOAGUEN

